Pour l'ancienne commune de Châteauneuf, le plan cadastral a été « terminé sur le terrain le 6 août 1835 » et a été levé par MM. Bonnet, Nicolas et Depeyre, géomètres de 1ère classe, sous la direction de M. Gelinsky, géomètre en chef.

Les états de sections ont été terminés en mars 1836. Ils sont très précis en terme de toponymie et micro-toponymies.

Les mentions des natures de terrain sont variées. Outre les classiques « terre labourable », « terre vague », « buissière », « bruyère », « jardin », « pré » de fauche, « bois taillis » ou « bois futaie », on relève des termes plus occasionnels ou des précisions qui témoignent de la variété des situations : « graviers », « oseraies », « vague et chênes épars », « vague et pins épars », « vague et buis », « vague fayards épars », « terre vague genêts », « terre vague peuplier », « bois taillis chênes », « bois taillis pins », « bois taillis fayards », « bois taillis ormeaux » (1835 C 753, à Nauvin), « buissière et chênes », « gravier et noyers », etc.

Pour ce qui est de la désignation du bâti, on note les habituels « maison », « maison et cour », « bâtiment rural », « bâtiment rural et cour », « bâtiment ruine », « bâtiment four », « cloaque », « aire » à battre. Une « bergerie » est indiquée à Vaulx (1835 C 638).

Nota : Les données concernant le village de Châteauneuf sont compilées dans la notice IA04002767.

Dépouillement des feuilles du plan cadastral, y compris le tableau d'assemblage.

Outre les noms des lieux-dits habités, la plupart sont des toponymes géographiques et l'on retrouve ainsi les sites de sommets hauts et de barres rocheuses, points remarquables dans la topographie, qui servent en plus comme limites du territoire.

Le Mourre de Chainier de l'actuelle carte IGN au 25 000e est nommé « Sommet de la Grand Plaine de Chainier - Mourre de Chainier - Signal des Géographes - Sommet de Chainier ». Au nord de ce sommet, les « Trous de Chainier », puis la « Barre de Châteauneuf » mènent au « Sommet des Portes de Blieux ». Au sud, par la « Crête de la Reignière » on arrive au « Coteau de la Partie », puis à la « Baisse de la Partie », à la « Crête » et à la « Baisse de Clot Peton », enfin à la « Barre des Maurels » et à la « Crête de Praou ». Au nord, la « Montagne des Portes de Blieux » amène au « Sommet de Chiran ou de Paire Naisse ».

Le « Sommet du Fournas » marque la limite sud-est de la commune, au centre de la « Barre de Tueigne », laquelle est prolongée à l'ouest par une « Muraille et banc de rocher » au « Quartier de Pelefort » et jusqu'à proximité du Col de la Croix de Châteauneuf. Cette dernière n'est d'ailleurs pas nommée mais elle est dessinée sur le plan cadastral et sur le tableau d'assemblage.

La limite sud de la commune débute par la « Barre de Pinsuive », puis elle est marquée par une succession de « bornes » ou « rochers bornes » avant d'arriver au pied nord de Barbin, à « Charbonnière » puis à l' »Aire de Marin », la « Crête du Clocher ». Le point sud-ouest est nommé le « Grand Trou d'Antoine Collombet ».

A l'ouest, on note le « Ravin de Charlon », et au nord-est, on retrouve des « rochers bornes », et des arbres utilisés comme repères (peuplier, chêne...), puis le « Sentier de la Gorge des Aberts » ou « Chemin de Moustiers ».

La limite nord est notamment marquée par le « Ravin de l'Enfantasse ».

Les feuilles cadastrales portent aussi le nom des très nombreux ravins et ruisseaux qui drainent les pentes. Ainsi, le site du Chastellas, est bordé au nord par le « Ravin du Chastellas » (« Vaou de Riez » à l'état des sections) et au sud par le « Ravin du Villard ».

Quelques noms de lieux complètent la toponymie cadastrale : « Ravin des Cougnès ou de la Gipière Blanche » (section A4), « Ravin de la Gipière Nègre » (section A4). On note également le « Rocher du Bouc » (sections D4 et D5) et le « Rocher du Suaire » (section D5).

Par ailleurs, quelques indications supplémentaires, uniquement indiquées sur ces feuilles ajoutent de l'information.

Les ponts

Au pied du hameau des Subis, un pont est dessiné comme bâti, au niveau du moulin, pour passer le Baou (sections B1 et B2). Un autre pont est dessiné au passage du Baou, en contrebas de la ferme des Fabres (section D4). En revanche, au quartier de Saint-Pierre, le dessin montre un passage à gué (section A2).

04 - Palud-sur-Verdon (La)

Présentation de la commune – annexe dépouillement cadastral ancienne commune de Châteauneuf (1835-1836) – 2015 – Laurent Alexeï

Les bâtiments

Un bâtiment est nommé « La Cabane » (C 572) et un autre la « Cabane Bondil » (A 1308). Deux bâtiments sont indiqués comme « Bergerie », à Issarpeye (C 394) et à Daumas (C 579).

Irrigation et arrosage

Un « canal d'irrigation » est dessiné au pied nord de Châteauneuf, en rive droite du Baou. Il prend sa source au pied de Notre-Dame de la Baume, et sert à l'arrosage d'une grosse vingtaine de « pré » de fauche (sections D4 et D5). Un bassin d'arrosage est dessiné accompagnant un « pré » de fauche, à Aco de Guichard (B 747). Deux autres bassins sont dessinés à Vaulx, accompagnant également des « prés » de fauche (C 357 et C 481). Deux puits sont dessinés à l'entrée sud du hameau du Plan (C 87, C 236) et un troisième puits est indiqué au sud-est du hameau (C 63).

Les édicules religieux

Une « *croix* » est indiquée au croisement entre le chemin de la Palud à Châteauneuf et le chemin de la Palud à Moustiers (section C1). Un oratoire est dessiné sur le chemin de Châteauneuf à Saint-Pierre, en amont de Notre-Dame de la Baume, accompagné de la mention « *Vieil Oratoire* ». Toutes les autres croix et édicules religieux mentionnés sur le plan cadastral se trouvent sur la section D4. Au « *Pas des Fourches* », au croisement des chemins de Riez à Castellane et de La Palud à Châteauneuf, une croix est dessinée. Une autre croix est dessinée au « *Pont du Riou* », également à un carrefour. Sur le chemin des Allaves, en contre-haut de Maubec, la « *Croix du Vignaou* » est indiquée. Enfin, au village de Châteauneuf, on trouve une croix dessinée à l'entrée nord, une autre à l'extrémité orientale de la crête des « *Châteaux* » et un oratoire est indiqué aux entrées sud-est et sud-ouest.

Dépouillement de l'état des sections cadastrales.

Terminé en 1836, indique un nom de lieu-dit pour chaque parcelle. Il est donc encore plus complet que les mentions que l'on peut trouver sur les feuilles du plan cadastral levées en 1835. Cet état des sections indique de nombreux, voire de très nombreux toponymes et micro-toponymes, qui reflètent différentes réalités paysagères, topographiques, naturelles ou d'usages et de propriété.

Sans chercher à en faire un inventaire toponymique totalement exhaustif on relève néanmoins une liste intéressante qui permet de mieux éclairer la compréhension du territoire et de son aménagement à cette époque.

Tout d'abord, plusieurs termes reviennent régulièrement. Ainsi les toponymes topographiques, qui soulignent la nature escarpée et accidentée du relief : « L'Hubac », « L'Adrech », « Le Serre », « La Colle », « Le Collet », « La Combe », « La Coste » ou « La Côte », « La Plaine » ou « Les Plaines », « Le Vallon » ou « Les Vallons » ou « Vaux », avec les diminutifs ou qualificatifs « La Combette », « L'Adrechure », « L'Adrechou », etc. Mais aussi quelques termes récurrents, de nature agricole ou parcellaire : « Les Ribas », « Le Champon », « Le Clot »...

Par ailleurs, il existe une grande diversité dans la variété et la qualité de la précision des termes utilisés.

Eléments naturels

Point de départ primordial de la vie dans ces montagnes, les sources donnent souvent lieu à des micro-toponymes très précis, qui concernent une ou quelques parcelles : « La Fontaine » (B 755), « Fontelle » (D 425, D 427 à 432), « Pièce de la Font » (D 601 à 603, D 606), « Pesse de la Fouent » (D 1026, D 1030), « Font Marie » (A 212 à 219), « Font des Bondils » (A 258-258bis) aux Paluds, « Fouent d'Alexis » (B 463-464), « Fouent Ricoun » (B 592-593), « Fouent de Reinart » (?) (B 634), « Fouent d'Estève » (B 635 à 638, B 660), « Font de Jaume » (D 307 à 312, D 466 à 473), « Fouent de la Chabane » (A 1370 à 1372), « Fouen du Naï » (A 1438 à 1442), « Fouent de Cougourdon » (A 1671 à 1675), « Fouent du Tué » (A 1756 à 1758), « Fouent Traouès » (?) (B 630-631), « La Font de Côte Chaude » (A 1235), « Font Rousse » (D 500), « Gorge de la Font Blanche » (C 763).

La présence de l'eau peut également être signifiée par d'autre termes. « Les Aïgues » (A 118-119, A 162 à 166), « La Rivière » (A 1413 à 1416), « Lou Riou » (D 1110 à 1113, D 1171 à 1195), « L'Hubac du Riou » (D 1204 à 1209), « Les Moulières » (A 333 à 335, B 415 à 421, B 423), « Les Paluds » (A 515 à 525, A 527 à 536, A 562), « Pièce du Puis » (C 63, C 236-237) au hameau du Plan, « Gorge du Puits » (D 225 à 236), « Plaine Auruoure » (C 828) et « L'Auruon » (A 1387-1388, A 1472 à 1502, A 1709-1710).

La nature encaissée des cours d'eau explique que le terme de « gorge » revienne régulièrement, parfois précisé. « La Gorge » (D 545-546, D 610 à 615, D 1068 à 1070), « La Gorgette » (D 292, D 314 à 319), « Petite Gorge » (D 417 à 419), « Grosse Gorge » (D 421), « Gorge de la Bigarde » (A 33 à 48), « Gorge de Mane » (A 1085-1086), « Gorge de la Gipière » (A 1133 à 1145), « Gorge de la Rate » (B 644 à 657), « Gorge de Tuègne » (C 01 à 03, C 36 à 40), « Gorge Soume » (C 22 à 29), « Gorge de la Faye » (C 414 à 416), « La Gorge du Suï » (C 735), « Gorge de la Font Blanche » (C 763), « La Gorge du Périer » (C 815), « Gorge des Gaÿs » (D 176 à 219), « Gorge du Puits » (D 225 à 236), « La Gorge entre les Vallons » (D 313), « Gorge du Mistral » (D 398 à 404), « La Gorge de la Bastide » (D 547), « Gorge d'Anne » (D 867 à 884, D 894 à 924, D 927 à 932, D 1248 à 1252, D 1254 à 1256).

La couleur naturelle des roches ou de la terre peut avoir donné lieu à des appellation : « La Rouge » (D 49-50), « Roche Rousse » (D 935 à 942, D 962 à 964, D 1238, D 1242 à 1247), « La Roujoye » (D 998 à 1000), « Terre Blanche » (A 844 à 851, B 721).

De la même façon, la nature de la roche ou certains micro-reliefs se traduisent par plusieurs noms de lieux-dits : « *Le Tuvé* » (tuf) (A 655 à 659), « *Fouent du Tué* » (tuf) (A 1756 à 1758), « *La Grava* » (graviers) (A 683 à 707), « *La Glaïre* » (graviers) (D 528), « *Gipière Blanche* » (gypse) (A 1131-1132, A 1146-1148, A 1160 à 1163), « *La Gipière* » (gypse) (A 1226-1227, A 1230 à 1234, B 105 à 109, B 272-273, B 413), « *Clot de la Gipière* » (gypse) (A 1228-1229), « *Les Sambres* » (creux de rochers) (A 1694-1695), « *Les Baussets* » (petites barres rocheuses) (B 866-868), « *Rocher Plat* » (B 554-555), « *Plane Peire* » (C 345-346), « *Les Ruines* » (lapiaz) (C 762, C 767), « *Adrech des Laves* » (lauzes) (D 893).

On note aussi de rares grottes ou abris sous roche : « Les Baumettes » (B 383 à 389, B 391 à 409), « Clot de la Baume » (D 1261 à 1265), « Nauvin la Crotte » (C 718 à 730). La présence de gouffres ou d'avens est mentionnée par « Les Abencs » (A 400 à 419).

Il y a des appellations en rapport avec une exposition et un micro-climat : « Le Four » (A 108 à 112), opposé à « Le Fraïche » (A 106 à 107, A 113 à 117, A 620 à 628), « La Fresque » (A 1164, A 1210 à 1222, A 1224-1225), « Côte Chaude » (A 1236-1237, A 1254 à 1257), « Souleyaïre » (D 1197-1198, D 1273-1274).

Certains noms sont en rapport avec la nature difficile ou hostile du terrain : « *Mal Vallon* » (A 1067, A 1075-1076, A 1087 à 1097), « *Coteau Pointu* » (B 400 à 412, C 733-734, C 737).

Quelques toponymes relèvent d'appellations d'ordre animal : « La Martre » (A 268-273), « Clot de la Martre » (A 274 à 281), « Rocher de l'Aigle » (A 294 à 299), Le Chat (A 580 à 584), « Collet de Pigouse » (A 608), « Les Counilliers » (terriers de lapin) (D 477, D 527), « L'Hubac des Counilliers » (D 474 à 476), « Collet des Counilliers » (D 501 à 509).

Plus nombreux sont ceux d'ordre végétal. On retrouve naturellement le buis : « Le Buis » (A 1462 à 1466), « La Buissière » (B 674-675, B 678-679bis), « Buissière de Mane » (A 1077 à 1082), « Plaine du Vallon du Buis » (C 192 à 215, 287 à 299), « Vallon du Buis » (C 226-227, C 285-286), « Buis et la Côte » (D 700 à 706). Mais également les résineux : « Grand Pesse » (A 1436 à 1437), « Les Pessettes » (A 1512 à 1517), « La Pesse de l'Aire » (C 708 à 717, C 753 à 756), « Pesse de la Fouent » (D 1026, D 1030), « Plane Pinée » (C 500 à 531, D 669 à 686, D 951 à 953, D 960). Les hêtraies sont indiquées par le toponyme fréquent « La Faye » (C 401 à 403, C 409 à 413, C 419 à 441, C 651, D 01 à 39, D 43 à 45, D 54 à 56, D 58, D 566 à 568, D 597 à 599, D 1295-1295bis, D 1299 à 1305, D 1307 à 1322), « Hubac de la Faye » (D 600), « La Faye la Plus Proche » (C 404 à 408), « Faoü du Clocher » (C 794 à 800). Ponctuellement, on trouve mention d'autres espèces « Les Chênes » (C 260 à 264), « Plaine des Gros Chênes » (D 813 à 815), « L'Ouvès de la Mélau » (mélèzes) (A 1454-1455, A 1467 à 1462). Enfin, certains noms sont simplement génériques : « Les Arbres » (A 1500), « Les Obrettes » (petits arbres) (A 864 à 871), « La Culasse » (souche d'arbre) (A 501 à 503), « Bois d'Encourtès » (C 117 à 118bis).

Eléments agraires, pastoraux ou artisanaux

Le nombre de toponymes propres à des prés de fauche marque autant la quantité de ceux-ci que leur importance aux yeux de leurs propriétaires. Ces prés sont souvent désignés par des micro-toponymes restreints à une ou quelques petites parcelles : « Le Pré » (C 314, D 437 à 442), « Praou » (A 142 à 145, A 156 à 161), « Le Pradon » (A 497-498, B 202, D 420), « La Pradelle » (A 598 à 600, A 1113 à 1114, D 267-268), « Le Gros Pra » (A 708, A 727 à 731), « Pré Long » (B 214-215), « Pré de Julien » (A 496), « Pré de Claire » (A 448 à 453), « Pré d'Augustin » (A 709), « Pré du Cadet » (A 959 à 963), « Pré Paluard » (A 965), « Pré de Vicente » (B 39, B 53-54), « Pré de Jante » (A 203 à 205), « Pré de Christophe » (B 211-212), « Clot du Pré Reynard » (B 216-217), « Pré du Chaix » (B 274 à 306), « Pré des Enfants » (B 446-447), « Pré de la Roudr » (?) (A 710 à 712), « Pré de l'Hubac » (A 789 à 792, A 855 à 858), « Pré de Lébrier » (A 872 à 878), « Pré de Touron » (B 487 à 489), « Pré de Vénarele » (C 783), « Pra de Peirier » (A 1433 à 1437), « Pré de la Luzerne » (B 442), « Pré de la Fouent » (B 522-523, C 780 à 782), « Le Pré de Chastellas » (B 680 à 683), « Prés sous le Jardin » (B 422 à 425), « Pré du Four » (D 560).

Certaines bonnes terres agricoles portent le nom de « *La Ferraï* » (A 420-421, A 426) ou « *Les Ferraïs* » (D 1031 à 1038, D 1041-1042). Un ensemble de terres céréalières est nommé « *L'Expigas* » (B 765 à 786).

Les noms d'arbres fruitiers ou utiles sont parfois utilisés pour marquer un lieu-dit. Ainsi, on trouve le « Périer » (A 378 à 397, B 527), « Peyre Périer » (A 612 à 618), « Pièce du Périer » (C 59 à 62), « La Gorge du Périer » (C 815), « Pré du Poirier » (D 480), « La Prune » (A 1453, A 156), « Le Nougeiron » (B 209), « Clot de Noyer » (C 494-495), « La Sorbière » (B 308 à 315, B 332 à 335), « Les Avelaniers » (noisetiers) (B 479-480), « Clot de l'Amandier » (C 69 à 73), « Les Amandiers » (D 294), « Clot de l'Orme » (C 759-760).

D'anciennes pratiques de cultures viticoles transparaissent à travers certains toponymes : « Vigneroues » (A 1640-1641, A 1649 à 1660, A 1676 à 1693, A 1696 à 1698, D 40 à 42, D 46 à 53, D

57 à 87), « *Vignasse* » (D 1007 à 1011), « *Brecs du Vignaou* » (D 1231-1232). On notera cependant qu'aucune parcelle n'est mentionnée plantée en vigne dans le cadastre de 1835.

La culture du chanvre se traduit dans l'appellation « *Cheneviers »* (B 63), et l'on retrouve aussi des lieux liés au rouissage du chanvre : « *Le Naï »* (A 309 à 314), « *Fouen du Naï »* (A 1438 à 1442).

Les jardins sont le plus souvent englobés sous le toponyme du hameau où ils se trouvent. On relève néanmoins quelques noms les concernant : « Le Jardin » (A 496, B 745, B 756, C 313, C 748-749, D 437 à 442, D 1147), « Jardin du Cadet » (A 882 à 886), « Jardin de la Combette » (B 55 à 62, B 66), « Jardin des Enfants » (B 453), « Jardins du Villard » (B 457 à 460), « Jardin de Vaux » (C 340 à 344), « Jardin du Four » (D 1137).

Certaines aires à battre sont également nommées : « L'Aire » (A 423 à 425, A 427 à 430, A 955 à 958, B 210, B 753, D 541), « Les Aires » (D 1123), « L'Aire Vieille » (D 536 à 540), « L'Aire Basse » (D 1015 à 1016, D 1166-1167), « Derrière l'Aire » (A 263-264), « Aire de Regnier » (A 422).

D'autres toponymes, plus ponctuels, sont directement inspirés des aménagements liés aux activités humaines.

« Les Clapiers » (A 265 à 267) désignent des tas d'épierrage et un ensemble de terrasses en pierre sèche entre Maubec et Roche Rousse est désigné par « Les Parets » (D 965 à 969, D 1233, D 1239 à 1241).

« Issarpeye » (D 409 à 416) indique un ancien essart de défrichement.

L'élevage piscicole est indiqué aux Maurels par « *Le Pesquier* » (B 172 à 176), alors que *La* « *Boutiyère* » (A 609) (également aux Maurels) semble traduire la présence d'un système de canaux d'irrigation.

Le passage des troupeaux est indiqué par « *Collet de la Caraïre* » (D 244 à 247) aux Allaves, le parcage des troupeaux se retrouve dans « *L'Enchastre* » (A 178 à 196) et le pâturage au « *Rocher du Paty* » (A 1331-1332). Les pelouses d'altitude sont indiquées par « *Les Germes* » (A 1349, A 1351, D 88 à 90).

Les activités artisanales et commerciales, beaucoup plus ponctuelles, se retrouvent avec « Le Moulin » (B 436-437, D 1093 à 1102, D 1283 à 1290), « Tuillier » (B 787 à 789), « Four à Chaux » (D 323 à 326), « La Bégude » (auberge) (D 621 à 631, D 653 à 662) et « Clot de la Bégude » (D 632 à 645).

On relève plusieurs moulins sur ce cadastre.

Deux bâtiments alimentés par un canal de dérivation, au pied du hameau du Ponsonnet, en rive droite du Torrent de Praou, juste en amont de la confluence avec le Baou (B 15). Un des bâtiment appartient à un maréchal ferrant.

Un autre est situé à l'est de Châteauneuf, en rive droite du Baou (D 1097). Il appartient à Abert Jean François, meunier à Châteauneuf.

Un troisième est au pied de Notre-Dame de la Baume, en rive droite du Baou (D 1285). Il appartient à Abert Jean Honoré, meunier au Ponsonnet.

En revanche aucun moulin n'est mentionné au quartier du Pont de Saint-Pierre, ni en bâtiment ni en toponymie, alors que les vestiges d'une chambre de roue et une meule composite en rhyolithe sont visibles sur ce site.

Eléments liés à la propriété ou aux propriétaires

Des toponymes précisent la nature de la propriété, la forme de la parcelle, la contenance ou l'étendue : « La Pièce » (A 259 à 262, A 526), « Les Pièces » (D 483 à 485), « Grande Pièce » (B 484 à 486, B 490), « Pièce du Périer » (C 59 à 62), « Pièce du Puis » (C 63, C 236-237), « Pièce de la Font » (D 601 à 603, D 606), « Pièce de l'Adrech » (D 281 à 291, C 320 à 322), « Le Cloussa » (A 682), « Le Clotet » (A 1330, D 327-328), « Le Gros Clot » (C 94 à 102, C 228), « Faysse Longue » (A 1568 à 1573), « La Faïsse » (B 326), « Terre Longue » (D 340 à 369), « Le Journal » (D 933-934), « La Pointe » (A 293-293).

On trouve également des noms ou des surnoms de personnes, qui viennent parfois en précision dans le toponyme. « Les Bondils » (A 752 à 788), « Les Fabres » (B 40 à 43, B 371 à 374), « Les Michels » (B 110 à 127, B 338 à 343), « Le Garry » (B 128 à 129), « Les Maurels » (B 144 à 168), « La Reynarde » (A 1098 à 1106), « Jean Dérose » (A 1363 à 1369), « Charloun » (D 838 à 841), « Colle

de Reymond » (A 148 à 151), « Colle de Roustan » (A 1152 à 1159, A 1165 à 1169), « Colle de Grand Jean » (D 921 à 926), « Clot de Mandroux » (A 1170 à 1178, 1180 à 1182), « Clot Maurin » (B 229 à 231), « Clot de Baboué » (B 469 à 472, B 475 à 479, B 481), « Clot de Magnin » (D 433-434, D 443), « Clot de Bartoni » (D 449-450, D 510 à 516, D 521 à 526), « Le Clot et le Manchot » (D 766-767), « Clot de Coutel » (D 547 à 550), « Coulet de Roustan » (B 703 à 720, B 730-731), « Collet de Manchot » (D 542, D 564-565), « Champ de Catherine » (B 307, B 348-349), « Rocher de Michel » (B 327 à 329), « Serre de Roustan » (B 736-737, B 751-752), « Ribas de Maurin » (C 779), « L'Adrech de Reynier » (A 1404 à 1412), « L'Adrech de Regnier et de Noël » (D 271 à 273), « Terre de Juliane » (D 491 à 499), « Combe Rougonne » (D 569 à 573, D 575 à 589, D 591 à 596, D 617 à 620), « Bois de Charloun » (D 833, D 842), « Gorge d'Anne » (D 867 à 884, D 894 à 924, D 927 à 932, D 1248 à 1252, D 1254 à 1256).

Eléments liés aux constructions bâties

Les noms de lieux sont fréquemment en rapport avec un habitat ou une construction. « L'Abri » (A 1280-1281), « Les Abris » (A 1560 à 1564), « Le Jas » (D 394), « Jas Vieux » (A 1317 à 1329), « Pièce du Jas » (D 397), « Clot du Jas » (D 551), « La Baraque » (B 351), « La Cabane » (D 240 à 243), « Clot de la Cabane » (D 561 à 563), « Devant Maison » (B 757, D 481), « Dernier la Bastide » (C 738), « La Gorge de la Bastide » (D 547), « La Bastie » (D 974 à 980), « La Domaine » (D 954 à 957, D 970 à 973, D 981-982), « Le Collombier » (C 176 à 190, C 393 à 397), « Pièce du Grangeon » (D 260 à 266), « Clot du Four » (D 543, D 561 à 563), « Pré du Four » (D 560), « Jardin du Four » (D 1137), « Le Pont » (B 01 à 09), « Le Ponsonnet » (B 10 à 38, B 44, B 64-65, B 67-68, B 71 à 93).

L'utilisation du terme « aco de » ou sa forme simplifiée « co de » est commun, il signifie « à la casa (maison) de ».

On note ainsi: « Aco de Cauvin » (A 197 à 207), « Aco de Marc » (A 499-500), « Aco d'Alexis » (B 352 à 368, « Aco des Fabres » (B 369-370), « Aco de Guichard » (B 758 à 761), « Aco de Manchot » (D 538 à 540), « Co d'Agneou » (A 1518 à 1552, A 1556), « Co de Guichard » (B 746 à 750, B 754), « Codecatin » (D 1138).

On note également plusieurs toponymes liés à une construction religieuse existante : « La Chapelle » (A 340 à 351, A 371 à 377) au Périer, « Saint Martin » (A 811 à 843), « Saint-Joseph » (D 1124-1125, D 1168, D 1211, D 1213-1214, D 1219, D 1266), « Saint-Pons » (D 1126), « Notre-Dame » (D 1267 à 1272).

D'autres appellations renvoient à un édifice aujourd'hui disparu : « La Sant Peire » (A 660 à 665), « Saint Pierre » (A 1011 à 1030), « Les Croueyes » (C 682 à 686, C 688 à 690), « Les Crouès » (D 1212, D 1215 à 1218, D 1220 à 1228), « Saint-Louis » (D 1144), « L'Oratoire » (D 1291 à 1294, D 1306).

L'états des sections fait mention de l'église « Saint Pons » et de la chapelle ruinée « Saint Joseph » de Châteauneuf, de l'église « Saint Pierre » du Périer, de la chapelle « Saint Jean Baptiste » aux Brochiers et de la chapelle « Notre Dame » à la Baume. Elles sont toutes propriétés de la commune.

Eléments de nature historique

Le site du Castellas possède plusieurs appellations qui témoignent d'un ancien site d'habitat : « Le Chastellas » (B 639 à 643, B 647 à 657), « Le Pré de Chastellas » (B 680 à 683), « L'Adrech du Ravin de Chastellard » (B 684 à 689), « Vaou de Riez » (B 739 à 752, B 821 à 824), « Le Villard » (B 439 à 441, B 443 à 446, B 448 à 452, B 454 à 456, B 658 à 659, B 663 à 671).

On note aussi « Champ Vieil » (A 51 à 64, A 232 à 257) au-dessus des Paluds, et « Pré de la Ville » (A 352 à 370, A 398-399) au Périer.

Le « *Pas des Fourches »* (C 64 à 67, D 1064), au sud-est de Châteauneuf, pourrait indiquer un ancien gibet seigneurial à moins qu'il ne désigne simplement le carrefour situé à cet endroit – l'un n'excluant pas l'autre.

Le pied nord du site castral des Barris est nommé « *Pellafort »* (C 119 à 145), et on remarque également la « *Chaine de La Palud »* (C 146 à 148).

La co-seigneurie du site castral de Châteauneuf est rappelée par « *Les Châteaux* » (D 1121-1122, D 1141-1142, D 1145-1146), alors que « *La Gardette* » (D 1229-1230, D 1234), située à l'ouest du village pourrait indiquer un poste de guet avancé.

On note également plusieurs fois « *Le Claux* » (A 666 à 670, A 853-854, A 859 à 863, D 1017 à 1019, D 1023 à 1025) avec une forme graphique qui marque généralement une ancienne possession religieuse.

On retrouve le terme « *Liste* » à trois endroits, à chaque fois associé à un ensemble de parcelles en lanières. « *La Liste* » (A 713 à 719), concerne des « *prés* » de fauche au hameau des Bondils, ; « *Liste du Clots des Pierres* » (B 568 à 572, B 603 à 611), concerne des « *terres labourables* » au dessus du Chastellas ; « *Liste du Plan* » (C 22 à 225), concerne des « *terres labourables* » au hameau du Plan.

On peut émettre l'hypothèse qu'il y ait une origine historique, traduisant peut-être un gain de terrain agricole issu d'une entreprise collective volontaire. On est effectivement tenté de les rapprocher, à une autre échelle, de celui du *Plan des Listes*, ancien quartier de « *prés* » et de « *terres labourables* » à l'arrosage situé en aval de Castellane. Ce quartier correspond là-bas à un secteur gagné sur le lit du Verdon par endiguement, à la fin du 17e siècle. Les travaux nécessaires avaient été financés par souscription, les contributeurs étant inscrits sur une liste, qui a ensuite servi au partage du terrain ainsi gagné. Cet usage a laissé son nom au toponyme.

Certains toponymes témoignent d'histoires ou d'anecdotes qui ont été oubliées : « Le Conseiller » (A 619), « Baron » (A 1258 à 1279, A 1282 à 1304), « La Vieille » (B 473-474), « La Médecine » (C 368 à 372), « Clot de Médecine » (C 620 à 622), « La Mort » (C 730 à 732), « Chaume du Drac » (D 156 à 158). Dans cette catégorie rentrent aussi « Le Lit » (B 381-382, D 169 à 173, D 370-371), « Clot de l'Araire » (D 90bis à 95, C 99 à 118), « Collet de l'Araire » (D 96 à 98), « Clot du Paysan » (D 220 à 224).

Enfin, on notera que c'est uniquement dans le nom de la section cadastrale A qu'apparaît le toponyme « Les Chauvets », alors qu'il est absent de l'état des sections. On rencontre en revanche le toponymes « Les Chauvettes » (A 1611 à 1619, A 1622, A 1628 à 1635) à l'ouest de l'Enchastre.

Les hameaux et les écarts

Les quinze hameaux se concentrent en rive gauche du Baou et dans la Valonge.

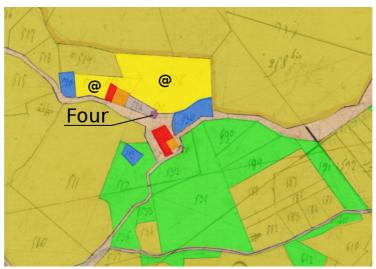
On compte onze hameaux dans la vallée du Baou : « Les Paluds », « Hameau de Vicari », « Hameau du Périer », « Hameau de Louche », « Hameau de Brochier », « Hameau de Saint Martin », « Hameau des Bondils », « Hameau des Maurels », « Hameau des Michels », « Le Ponsonnet », « Hameau des Subis ».

On compte quatre hameaux dans la Valonge : « Hameau du Plan », « Hameau de Nauvin », « Hameau d'Allaves », « Hameau de Haut-Allaves ».

Le hameaux des Paluds réuni trois « maisons », et deux « bâtiments ruraux », qui sont répartis en deux îlots.

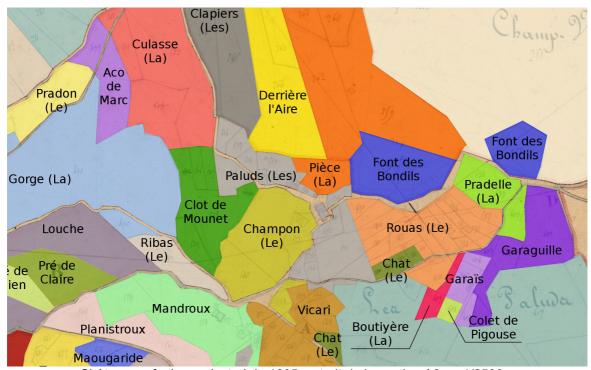
Un « *bâtiment four* » à pain (1835 D 525), est isolé entre les deux îlots. Il est partagé entre les trois propriétaires du lieu, à égalité d'un tiers.

Deux « aires » à battre privées sont aménagées au nord-ouest du hameau, et on note trois « jardins ». Les parcelles voisines sont mentionnées comme « terre labourable » et « pré ».



Châteauneuf, plan cadastral de 1835, extrait de la section A2 au 1/2500e, hameau des Palud, avec surcharge selon la nature des parcelles.

La toponymie locale comporte, outre le nom du hameau, les appellations « Le Champon », « Clot de Mounet », « La Culasse », « Les Clapiers », « Derrière l'Aire », « La Pièce », « Font des Bondils », « Le Rouas » et « Le Chat ».



Châteauneuf, plan cadastral de 1835, extrait de la section A2 au 1/2500e, hameau des Palud, avec surcharge selon la toponymie.

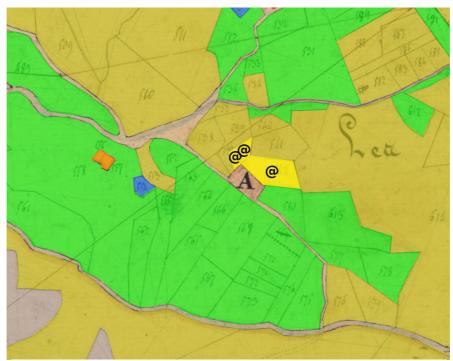
Le hameau de Vicari est aujourd'hui totalement ruiné. En 1835, on compte six « maisons » agglomérées en tas. Une seule est en copropriété, avec un propriétaire possédant la « maison », et un autre un « grenier à foin ». Deux bâtiments sont disjoints du hameau, ils sont désignés comme « bâtiment rural ».

A l'angle nord-ouest de l'îlot bâti, un « *bâtiment four* » à pain (1835 B 551) est une propriété collective des habitants du Vicari. Il est partagé entre les six propriétaires, qui possèdent chacun 1/6 du bâtiment. Un de ces propriétaires y possède également une « *chambre* ».

Trois « aires » à battre privées sont aménagées au nord, et on relève un seul « jardin ». Quelques parcelles voisines du hameau sont mentionnées comme « terre labourable » mais la grande majorité est désignée comme « pré ».



Châteauneuf, plan cadastral de 1835, section A2, développé en marge du hameau de Vicari au 1/1250e, avec surcharge selon la nature des parcelles.



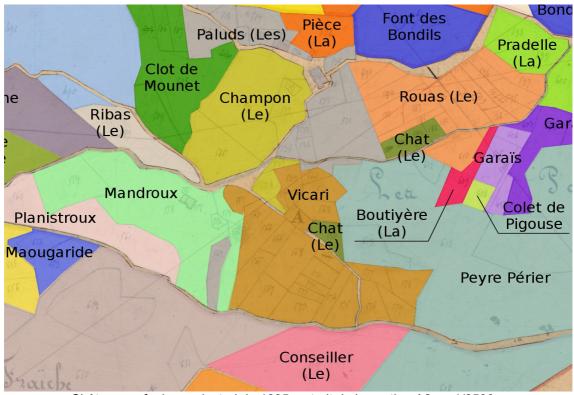
Châteauneuf, plan cadastral de 1835, extrait de la section A2 au 1/2500e, hameau du Vicari, avec surcharge selon la nature des parcelles.

La totalité du hameau est nommée « *Vicari »*. On relève également les toponymes proches de « *Le Champon »*, « *Le Ribas »*, « *Mandroux »*, « *Maougaride »*, « *Le Conseiller »*, « *Peyre Périer »*, « *Le Chat »*.



Châteauneuf, plan cadastral de 1835, section A2, développé en marge du hameau de Vicari au 1/1250e, avec surcharge selon la toponymie.

04 – Palud-sur-Verdon (La) Présentation de la commune – annexe dépouillement cadastral ancienne commune de Châteauneuf (1835-1836) – 2015 – Laurent Alexeï



Châteauneuf, plan cadastral de 1835, extrait de la section A2 au 1/2500e, hameau du Vicari, avec surcharge selon la toponymie.

Le hameau de Louche est constitué de deux îlots, comprenant en tout cinq « maisons » et un « bâtiment rural ». Une « maison » est en copropriété, dans laquelle un autre propriétaire possède une « chambre ». Les deux « maisons » orientales possèdent une cour.

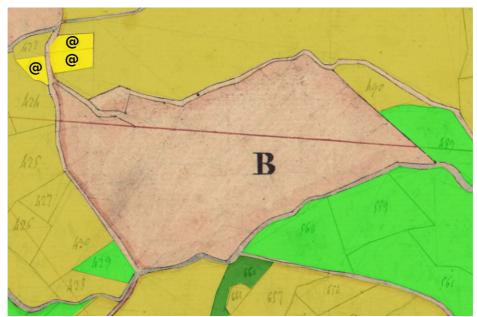
Il n'y a pas de four à pain mentionné à Louche.

On compte une vingtaine de « *jardins* », dont seulement la moitié appartiennent à des habitants de Louche ou du Périer tout proche. Les autres propriétaires habitent dans tous les autres hameaux alentours (sauf Saint-Martin), voir pour certains à Châteauneuf ou à Vaulx. Un jardin est en copropriété. Au sud et à l'est du hameau, on trouve de nombreuses parcelles de « *prés* » de fauche, ailleurs se sont des « *terres labourables* ».

Deux « aires » à battre privées sont aménagées à l'entrée nord-est, une est partagée entre deux propriétaires. Une autre « aire » privée est située à l'entrée sud-ouest, elle est également partagée entre deux propriétaires. Trois autres « aires » privées se trouvent entre Louche et Le Périer.



<u>Châteauneuf, plan cadastral de 1835, section A2, développé en marge du hameau de Louche au 1/1250e, avec surcharge selon la nature des parcelles.</u>

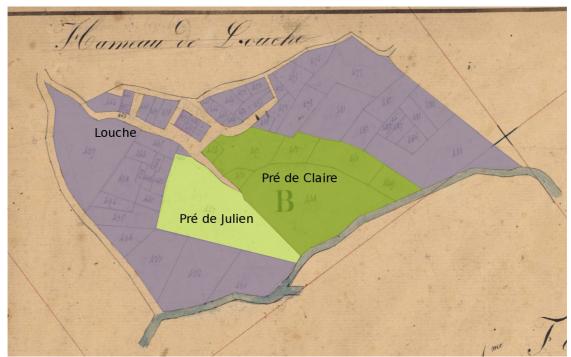


Châteauneuf, plan cadastral de 1835, extrait de la section A2 au 1/2500e, hameau de Louche, avec surcharge selon la nature des parcelles.

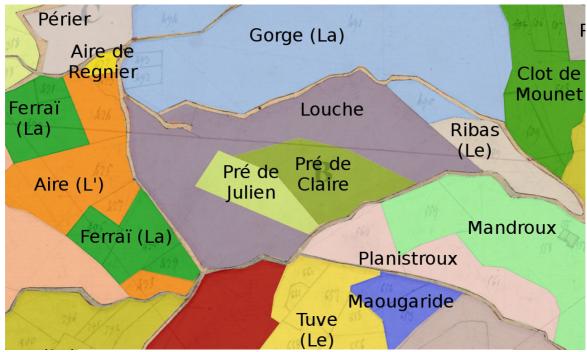
Tout le quartier bâti et en jardins est nommé « *Louche »*. Immédiatement alentour, on trouve la présence de plusieurs micro-toponymes.

Ainsi, le quartier des aires à battre entre Louche et le Périer est logiquement appelée « L'Aire » ou encore plus précis pour une parcelle, « L'Aire de Regnier ». De la même façon, les deux plus grandes parcelles de prés situées sous le hameau, et leur voisinage, s'appellent respectivement « Pré de Julien » et « Pré de Claire ».

Les quartiers de prés situés sur l'autre versant sont nommés « Mandroux » et « Planistroux ». Toujours de l'autre côté du ravin, on note « Maougaride », « Le Tuve » et « La San Peyre ». Au nord du hameau on trouve « La Gorge », « Le Ribas » à l'est. Les terres cultivables au sud-ouest sont appelées « La Ferraï ».



Châteauneuf, plan cadastral de 1835, section A2, développé en marge du hameau de Louche au 1/1250e, avec surcharge selon la toponymie.



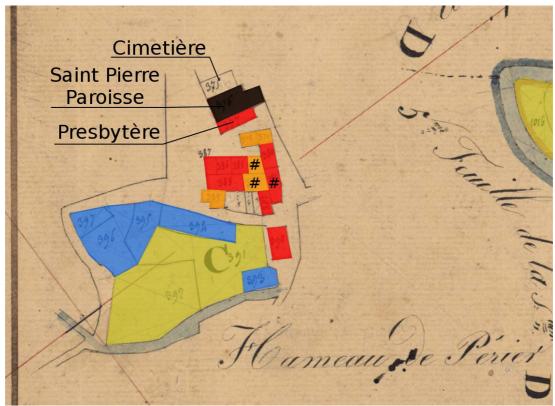
Châteauneuf, plan cadastral de 1835, extrait de la section A2 au 1/2500e, hameau de Louche, avec surcharge selon la toponymie.

Le hameau du Périer, totalement ruiné, est aujourd'hui rasé hormis l'église et le presbytère accolé. Sur le cadastre de 1835, il est alors constitué de trois îlots de bâtiments.

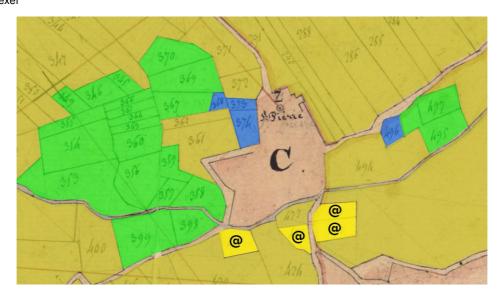
Au nord, le cimetière, l'église « Saint Pierre paroisse » (1835 A2 376) et le « presbytère » (1835 A2 377), qui appartiennent à la commune. Au sud, une seule grande « maison ». Entre les deux, un îlot dense, rassemblant douze parcelles, dont sept « maisons » et cinq « bâtiment ruraux ». Une de ces « maisons » est en multipropriété, un « grenier à foin » étant détaché du reste. Deux autres bâtiments sont partagés. Pour chacun un propriétaire possède une « écurie » et l'autre une « chambre » ou une « chambre et grenier à foin ». Deux « maisons » et un « bâtiment rural » possèdent une cour.

Il n'y a pas de four à pain mentionné à cette époque dans ce hameau ; le four à pain actuellement visible date de la fin du 19e siècle ou du début du 20e siècle.

Quatre « aires » à battre privées sont aménagées aux entrées sud et ouest du hameau, de l'autre côté du ruisseau, au bord des chemins. Les « jardins » sont installés juste autour des îlots bâtis. Des « prés » de fauche se trouvent en contrebas du hameau, à l'ouest, ainsi qu'à l'est au bord du ruisseau. Ailleurs se sont des « terres labourables ».



Châteauneuf, plan cadastral de 1835, section A2, développé en marge du hameau de Périer au 1/1250e, avec surcharge selon la nature des parcelles.



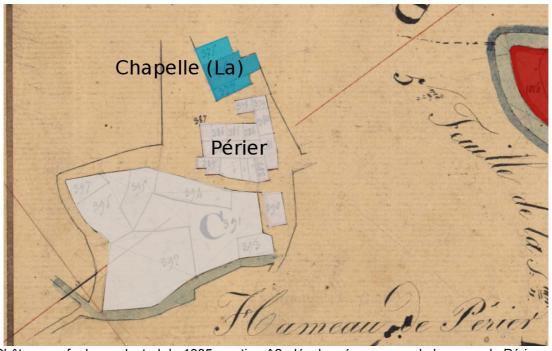
Châteauneuf, plan cadastral de 1835, extrait de la section A2 au 1/2500e, hameau de Périer, avec surcharge selon la nature des parcelles.

La partie du hameau qui comprend les deux îlots d'habitation, ainsi que les jardins est nommée « *Périer »*.

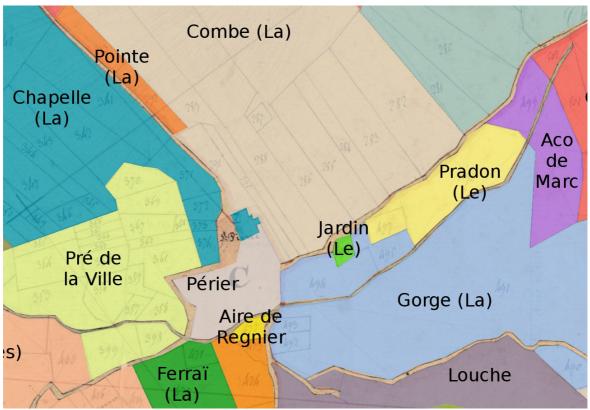
Le quartier de l'église est appelé « La Chapelle », et ce toponyme s'étend largement au nordouest du hameau.

Le secteur des prés situés en contrebas du hameau porte l'appellation « *Prés de la Ville »*, ce qui pourrait témoigner d'une fondation au moins médiévale de l'habitat à cet emplacement.

A l'est du hameau, on trouve les micro-toponymes utilitaires « Le Jardin » et « Le Pradon ». Au sud, ce sont les mêmes toponymes que ceux bordant le hameau de Louche tout proche : « La Gorge », « L'Aire », « L'aire de Regnier », « La Ferraï ». Au nord, on note « La Combe » et « La Pointe ».



<u>Châteauneuf, plan cadastral de 1835, section A2, développé en marge du hameau de Périer au 1/1250e, avec surcharge selon la toponymie.</u>



Châteauneuf, plan cadastral de 1835, extrait de la section A2 au 1/2500e, hameau de Périer, avec surcharge selon la toponymie.

Comme le Périer, **le hameau des Bondils** est aujourd'hui complètement ruiné. En 1835, on compte trois îlots de bâtiments agglomérés en tas, qui regroupent vingt-quatre parcelles.

A l'extrémité ouest, deux maisons sont accolées.

L'îlot central compte neuf parcelles : un « bâtiment rural » en pleine propriété ; deux « maisons » et six autres bâtiments, qui sont partagés entre plusieurs propriétaires.

L'îlot oriental est constitué de treize parcelles : cinq « *maisons* » et un « bâtiment rural » en pleine propriété ; une « *maison* » huit autres bâtiments en multipropriété.

A l'extrémité est de l'îlot oriental, un « *bâtiment four* » à pain (1835 A2 751) est partagé entre quatorze propriétaires, qui habitent tous le hameau, sauf un, résidant à *Cougnès*.

Deux secteurs de « *jardins* » sont aménagés au nord et au sud du village. Ils rassemblent une trentaine de parcelles, qui appartiennent pour près d'un quart à des propriétaires habitants dans les hameaux voisins.

Seul le côté oriental du hameau est bordé de « *terre labourable* », ailleurs se sont des « prés » de fauche. Il est donc logique que la seule « *aire* » à battre mentionnée dans le hameau soit aménagée côté est, le long du chemin ; elle est privée.

La multipropriété du four à pain est classique dans cette partie de la commune. Elle traduit une propriété collective de proximité immédiate, et non pas communale comme c'est le cas pour le four à pain du village de Châteauneuf.

La multipropriété de l'habitat est un phénomène régulier dans le secteur du moyen Verdon, mais elle apparaît généralement de façon ponctuelle, comme c'est le cas dans les autres hameaux de la commune. Le partage du bâtiment se fait le plus souvent de manière horizontale, l'un possédant une « écurie », l'autre « l'étage », « le dessus », ou simplement une « chambre » ou un « grenier à foin ».

Au hameau des Bondils, cette tendance se manifeste de manière exacerbée, puisque la multipropriété concerne plus de 60% des parcelles bâties (un tiers des « *maisons* » et plus de 86 % des « *bâtiments ruraux* ») et vingt propriétaires différents. Parmi tous ces propriétaires, un seul n'est pas concerné par la multipropriété ; il possède une « *maison* » et deux « *jardins* ».

30 % des propriétaires n'habitent pas au hameau, et ils ne possèdent qu'une, parfois deux parties de bâtiment. Les deux tiers des propriétaires habitants le hameau possèdent au moins une « maison » (en pleine propriété dans la moitié des cas seulement) et d'autres parties ailleurs ; l'autre tiers possède uniquement deux ou trois parties dispersées dans les bâtiments. Les trois plus gros propriétaires possèdent en pleine propriété, outre une « maison », un « bâtiment rural » ou éventuellement une autre « maison », ils possèdent également quelques autres parties ailleurs. Tous les propriétaires de « maisons » (en pleine ou multi-propriété) possèdent de deux à quatre parcelles de « jardin », qui sont aussi les plus grandes en superficie.

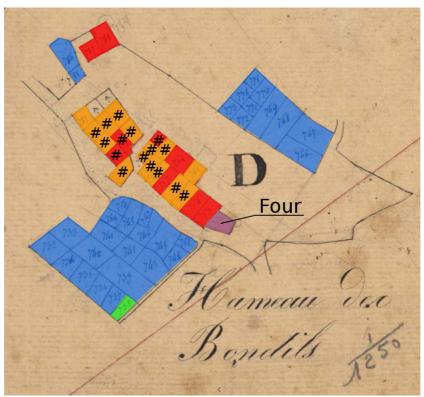
Au niveau du découpage des bâtiments, la désignation des parties témoigne de volumes simples, organisés par niveau : « écurie », « chambre », « grenier à foin ».

La propriété de l'écurie est presque toujours dissociée de celle du ou des étages, sauf dans deux cas ou le cadastre mentionne « écurie et partie du grenier à foin ».

En revanche, l'association « *chambre et grenier à foin* » est beaucoup plus généralisée puisqu'elle est mentionnée une dizaine de fois, alors que l'on note seulement trois « *chambres* » et trois « *grenier à foin* » isolés.

On remarque également deux fois la mention de « partie de grenier à foin », sans que cette propriété ne donne lieu à un calcul ou à un montant d'imposition foncière. Ce découpage est assez extrême, puisqu'il intervient à l'intérieur même d'une pièce. Il amplifie encore le principe du partage et de l'imbrication des propriétés.

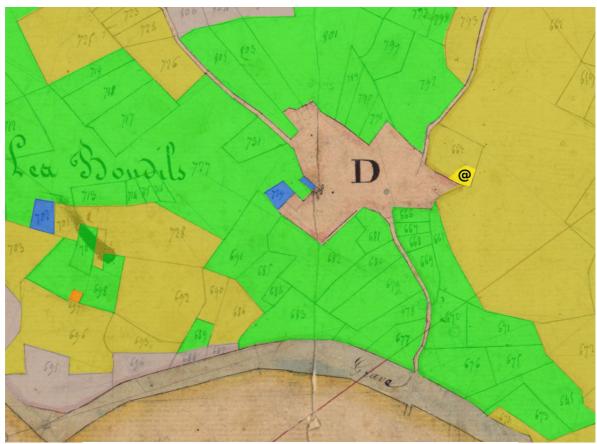
L'observation de la répartition spatiale des possessions semble surtout traduire un découpage et un morcellement successifs, sans doute liés aux héritages ou aux faibles possibilités d'achat. Dans quelques rares cas, on remarque une mitoyenneté des parties de parcelles possédées, mais d'une manière générale, la dispersion semble résulter du hasard des opportunités.



Châteauneuf, plan cadastral de 1835, section A2, développé en marge du hameau des Bondils au 1/1250e, avec surcharge selon la nature des parcelles.

Les Bondils : type de bâti par parcelle (état de la section A - 1836)	Multipropriété.	Total.
« maison »	3 (33,5 %)	9
« bâtiment rural »	13 (86,5 %)	15
« bâtiment ruine »	0 (0 %)	1

Nature des parcelles du hameau des Bondils et multi-propriété (cadastre de 1835)



Châteauneuf, plan cadastral de 1835, extrait de la section A2 au 1/2500e, hameau des Bondils, avec surcharge selon la nature des parcelles.

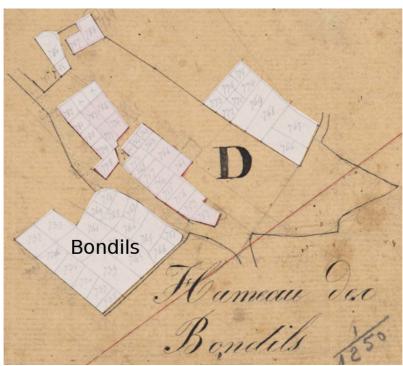
Le hameau et ses jardins sont simplement nommés « Les Bondils ».

A l'est et au sud, on relève les quartiers de « *La San Peyre »*, « *Le Claux »* et « *Le Cloussa »*, qui pourraient éventuellement traduire une ancienne installation religieuse.

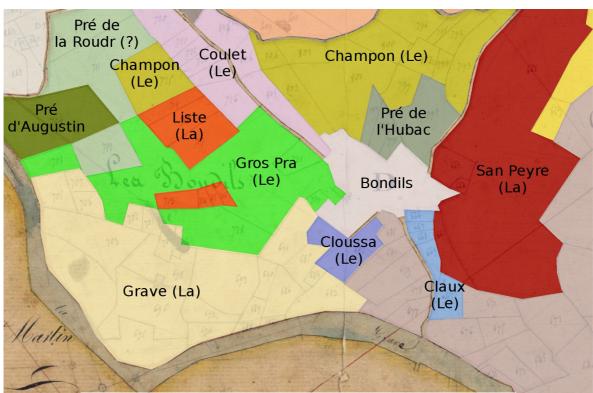
L'appellation « *La Liste* », au nord-ouest, correspond à un ensemble de parcelles en lanières qui pourraient correspondre à une mise en valeur collective au 17e siècle ou au début du 18e siècle¹.

Le versant descendant vers le ravin est nommé « La Grave », du nom du cours d'eau qui coule au fond. Les quartiers de prés à l'ouest sont appelés « Pré d'Augustin » et « Le Gros Pra », ceux au nord « Pré de l'Hubac ». On relève également « Le Champon » au nord et « Le Coulet » au nord-ouest.

A Castellane, le quartier du *Plan des Listes* correspond à un secteur gagné sur le lit du Verdon par endiguement, à la fin du 17e siècle. Les travaux nécessaires avaient été financés par souscription, les contributeurs étant inscrits sur une liste, qui a ensuite servi au partage du terrain ainsi gagné. Cet usage a laissé son nom au toponyme.



Châteauneuf, plan cadastral de 1835, section A2, développé en marge du hameau des Bondils au 1/1250e, avec surcharge selon la toponymie.



Châteauneuf, plan cadastral de 1835, extrait de la section A2 au 1/2500e, hameau des Bondils, avec surcharge selon la toponymie.

Le hameau de Saint-Martin est organisé en deux îlots de bâtiments.

L'îlot sud regroupe cinq « maisons » dont une en copropriété. L'îlot nord correspond à une « maison et cour » et deux « bâtiments ruraux ».

Un « *bâtiment four* » à pain (1835 A2 827) est accolé à l'extrémité nord de l'îlot sud, il est partagé entre les six propriétaires habitants le hameau.

Cinq « aires » à battre privées sont aménagées sur le côté nord-est du hameau. L'une d'elles est partagée entre trois propriétaires.

On compte sept « jardins » disposés autour et en contrebas de l'îlot sud.

Au sud-ouest du hameau, le versant qui descend vers le ravin est mentionné comme « *terre vague* ». Des « *prés* » de fauche se trouvent au sud et à l'ouest, ainsi qu'une bande côté est qui comprend aussi des « *pâtures* ». Le reste est occupé par des « *terres labourables* ».



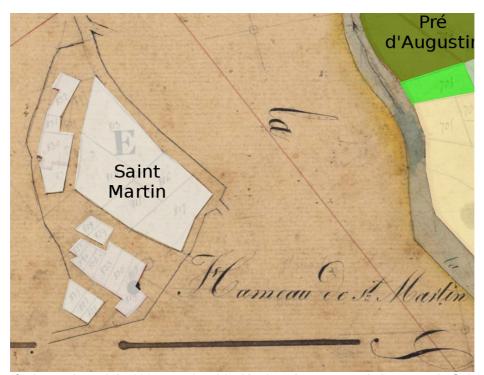
Châteauneuf, plan cadastral de 1835, section A2, développé en marge au 1/1250e du hameau de Saint Martin, avec surcharge selon la nature des parcelles.



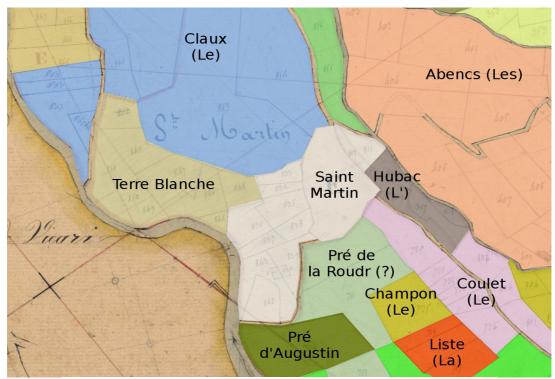
Châteauneuf, plan cadastral de 1835, extrait de la section A2 au 1/2500e, hameau de Saint Martin, avec surcharge selon la nature des parcelles.

Le hameau, ainsi que le versant de terre vague qui descend au Ravin de la Grave sont nommés « Saint Martin ».

Au nord, on relève le toponyme « Le Claux », qui témoigne souvent d'une ancienne possession religieuse. Le côté oriental est bordé par « Les Abencs », « L'Hubac » et le « Pré de l'Hubac ». Au sud, on note le « Pré de la Roudr » (?) et le « Pré d'Augustin ». Au nord-ouest, on trouve « Terre Blanche ».



Châteauneuf, plan cadastral de 1835, section A2, développé en marge du hameau de Saint-Martin au 1/1250e, avec surcharge selon la toponymie.



Châteauneuf, plan cadastral de 1835, extrait de la section A2 au 1/2500e, hameau de Saint-Martin, avec surcharge selon la toponymie.

Le hameau des Brochiers est constitué de trois quartiers d'îlots, deux au bord du chemin, l'un plus bas que l'autre, et le troisième disjoint au sud-ouest.

Le quartier haut comporte trois îlots de bâtiments. L'îlot sud regroupe en ligne deux « maisons » et un « bâtiment rural ». L'îlot central correspond à une seule grande « maison ». L'îlot nord agglomère sept parcelles, en tas. Il comporte cinq « maisons », dont une en multipropriété et deux « bâtiments ruraux » également partagés entre plusieurs propriétaires.

Un « *bâtiment four* » à pain (1835 A2 937) est partagé entre onze propriétaires habitants du hameau.

Au nord-est de l'îlot oriental, de l'autre côté du chemin, un petit édifice de 20 m² est mentionné comme « Saint Jean Baptiste Chapelle » (1835 A2 978). Elle appartient à la commune.

Le quartier bas comporte deux îlots de bâtiments et un « *bâtiment rural* » disjoint. L'îlot oriental est constitué de six parcelles accolées en ligne : cinq « *maisons* », dont une en multipropriété, et un « *bâtiment rural* », également en multi-propriété. L'îlot occidental correspond à deux maison, dont une grande qui est partagée entre deux propriétaires, l'un possédant seulement un « *grenier à foin* ».

Un « *bâtiment four* » à pain (1835 A2 907) est intégré en excroissance dans l'îlot est. Il est partagé entre six propriétaires habitants le hameau.

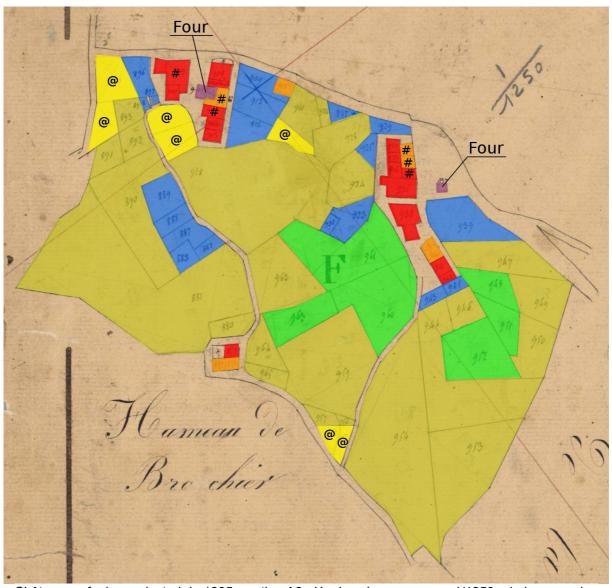
Le quartier disjoint, au sud-ouest, est constitué de trois parcelles en L, une « *maison* » et deux « *bâtiments ruraux* ».

On compte une vingtaine de « jardins », dispersés en lots autour du hameau.

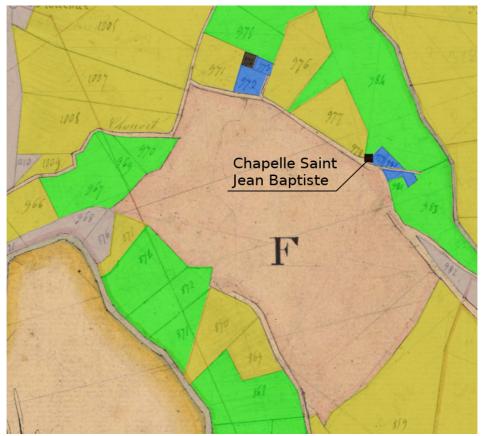
Cinq « aires » à battre privées sont disposées autour du quartier bas, une est partagée entre deux propriétaires. Deux autres « aires » privées sont aménagées au sud-est du quartier sud-ouest.

Des « *prés* » de fauches occupent les versants qui descendent vers les deux ravins, au nordest et au sud-ouest. Ailleurs se sont des « *terres labourable* ».

04 – Palud-sur-Verdon (La) Présentation de la commune – annexe dépouillement cadastral ancienne commune de Châteauneuf (1835-1836) – 2015 – Laurent Alexeï



Châteauneuf, plan cadastral de 1835, section A2, développé en marge au 1/1250e du hameau des Brochiers, avec surcharge selon la nature des parcelles.



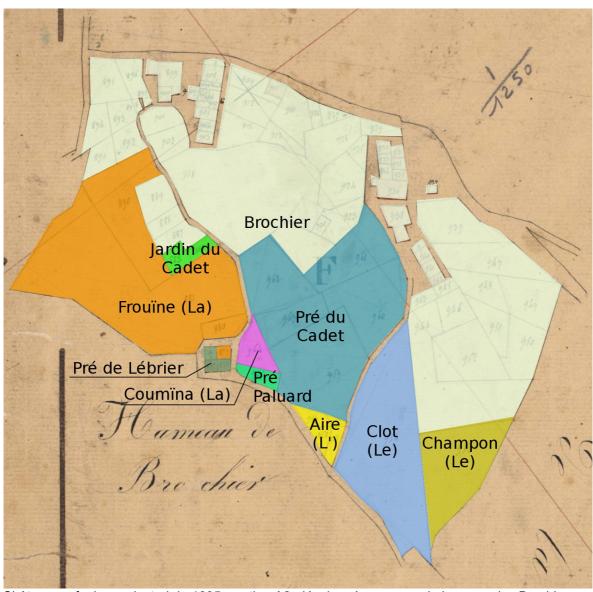
Châteauneuf, plan cadastral de 1835, extrait de la section A2 au 1/2500e, hameau des Brochiers, avec surcharge selon la nature des parcelles.

Les quartiers haut et bas sont appelés « *Brochier* », le quartier sud-ouest « *Pré de Lébrier* » et « *La Frouïne* ».

Autour de ce quartier sud-ouest, on relève plusieurs micro-toponymes : « L'Aire », « Pré Paluard », « La Coumïna ». Entre ce quartier sud-ouest et le quartier haut, on trouve le « Pré du Cadet ». Le « Jardin du Cadet » se trouve en face, à l'entrée sud du quartier bas.

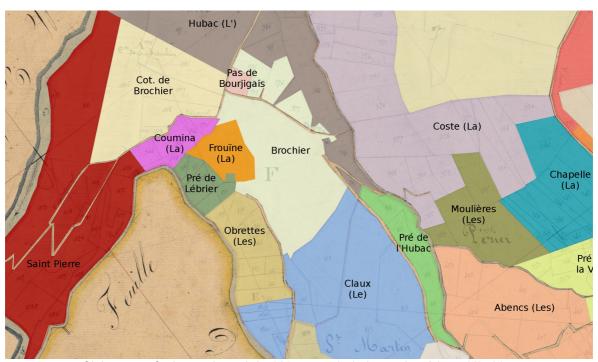
Plus au sud, on note « Le Champon », « Le Claux » ou « Le Clot ». A l'est, le « Pré de l'Hubac » et « L'Hubac » au nord. Au nord-ouest, le « Pas de Bourgigais », et à l'ouest le « Coteau de Brochier » et La « Coumïna ».

On note également que le quartier riverain du chemin de « *Châteauneut* », en contrebas du hameau, est appelé « *Saint Pierre* ».



Châteauneuf, plan cadastral de 1835, section A2, développé en marge du hameau des Brochiers au 1/1250e, avec surcharge selon la toponymie.

04 – Palud-sur-Verdon (La) Présentation de la commune – annexe dépouillement cadastral ancienne commune de Châteauneuf (1835-1836) – 2015 – Laurent Alexeï



Châteauneuf, plan cadastral de 1835, extrait de la section A2 au 1/2500e, hameau des Brochiers, avec surcharge selon la toponymie.

Le hameau des Maurels est aujourd'hui presque complètement ruiné. En 1835, on y dénombre treize parcelles bâties, organisées en trois îlots.

L'îlot sud regroupe deux « maisons » dont une avec cour, et un « bâtiment rural et cour».

L'îlot central comporte six « maisons » dont deux avec cour, et un « bâtiment rural et cour ». Deux « maisons » et le « bâtiment rural » sont en copropriété. Pour une « maison » et pour le « bâtiment rural », un autre propriétaire possède « le dessus », pour la seconde « maison », un autre propriétaire possède le « grenier à foin ».

L'îlot nord correspond à une seule parcelle mentionnée comme « *maison* », occupée par deux grands bâtiments installés de part et d'autre d'une cour. Un « *bâtiment rural* » est disjoint à l'angle sud-ouest de cette propriété.

Un « *bâtiment four* » à pain (1835 B1 156) est placé entre les îlots sud et central. Il est partagé entre les sept propriétaires habitants le hameau.

Une « aire » à battre privée est aménagée à l'angle nord-est du hameau.

Huit parcelles de « jardins » sont installées au sud-ouest du hameau.

Côté sud-ouest, le versant qui descend au ruisseau est occupé par des « terres vagues », mais côté sud-est on y trouve plusieurs « prés », quelques « terres labourables » et une « pâture ». D'autres « prés » occupent les secteurs est et nord. Ailleurs se sont des « terres labourables ».



<u>Châteauneuf, plan cadastral de 1835, section B1, développé en marge au 1/1250e du hameau des Maurels, avec surcharge selon la nature des parcelles.</u>



Châteauneuf, plan cadastral de 1835, extrait de la section B1 au 1/2500e, hameau des Maurels, avec surcharge selon la nature des parcelles.

Le hameau est nommé « Les Maurels ».

Autour, on relève les toponymes topographiques de « La Coste », « Le Serre », « Le Vallon », « L'Adrech ».

On note également « Le Clot des Maurels », « La Tière », « Le Nougeyron », « Le Clot ».

Plusieurs prés portent leur propre appellation : « Le Pradon », « Pré de Janet », « Pré de Christophe », « Pré Long », « Clot de Pré Reynard ».

L'aire à battre est simplement nommée « L'Aire ».

L'appellation « *Le Pesquier »* (1835 B1 172 à 177), au nord-est du hameau en rive droite du Torrent du Praou, pourrait témoigner d'un aménagement hydraulique à usage de réserve piscicole.

(Nota: pour ce hameau, il n'a pas été fait de colorisation du plan cadastral selon la toponymie.)

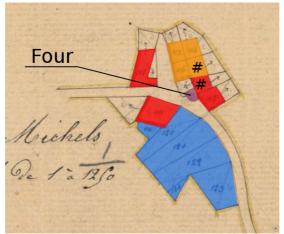
Le hameau des Michels est aujourd'hui ruiné à l'exception de deux bâtiments, dont un n'existait pas en 1835. A cette époque, on comptait neuf parcelles bâties, organisées en trois îlots de bâtiments.

Les deux îlots occidentaux comportent chacun une seule « maison et cour ». L'îlot nord-est regroupe deux « maisons et cour », et quatre « bâtiments ruraux et cour ». Une « maison » et un « bâtiment rural » sont en multipropriété, un autre propriétaire possédant « le dessus ».

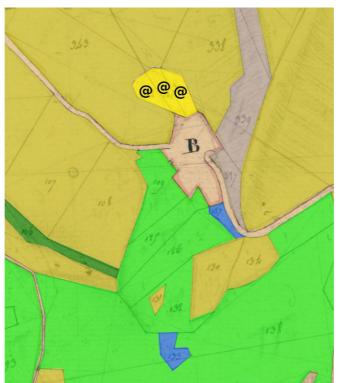
Un « *bâtiment four* » à pain (1835 B1 119) est accolé à l'angle sud-ouest de cet îlot. Il est partagé entre les cinq propriétaires habitants du hameau.

Trois « *aire* » à battre privées sont aménagées au nord du hameau, l'une d'entre elle est partagée entre deux propriétaires.

On relève sept parcelles de « *jardins* » installées au sud-est du hameau, en contrebas du chemin. Une autre parcelle de « *jardin* » se trouve encore plus bas.



Châteauneuf, plan cadastral de 1835, section B1, développé en marge au 1/1250e du hameau des Michels, avec surcharge selon la nature des parcelles.



Châteauneuf, plan cadastral de 1835, extrait de la section B1 au 1/2500e, hameau des Michels, avec surcharge selon la nature des parcelles.

Le hameau est nommé « Les Michels ».

On note également aux alentours : « Le Garry », « La Coste », « Le Serre », « Clos de Preïre », « La Faïsse », « Rocher de Michel », « L'Adrechure », « Les Trucs » et « Le Clot ». Le toponyme « La Gypière » (1835 B1 105 à 109) indique la présence de gypse.

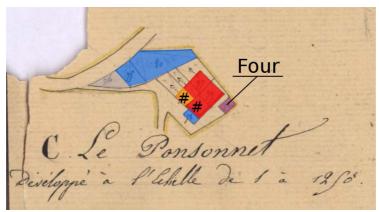
(Nota : pour ce hameau, il n'a pas été fait de colorisation du plan cadastral selon la toponymie.)

Le hameau du Ponsonnet (aujourd'hui ruiné) est constitué d'un unique îlot regroupant trois « maisons et cour » et un « bâtiment rural et cour ». Une « maison » et le « bâtiment rural » sont en multi-propriété, un autre propriétaire y possédant une « chambre ».

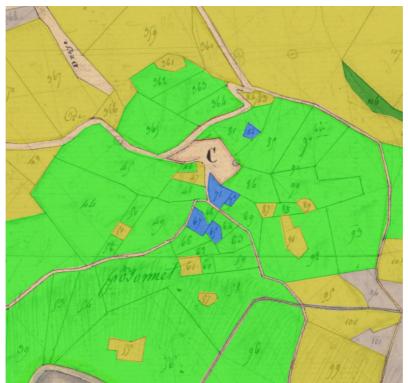
Un « *bâtiment four* » à pain (1835 B1 78) est installé en face de l'angle sud-est du hameau. Il est partagé entre les trois propriétaires habitants du hameau.

Aucune aire à battre n'est mentionnée au hameau.

Six parcelles de « *jardins* » sont situées à proximité immédiate du hameau, qui est entouré de « *prés* » de fauche, avec quelques petites parcelles de « *terre labourable* ».



<u>Châteauneuf, plan cadastral de 1835, section B1, développé en marge au 1/1250e du hameau du Ponsonnet, avec surcharge selon la nature des parcelles.</u>



Châteauneuf, plan cadastral de 1835, extrait de la section B1 au 1/2500e, hameau du Ponsonnet, avec surcharge selon la nature des parcelles.

04 - Palud-sur-Verdon (La)

Présentation de la commune – annexe dépouillement cadastral ancienne commune de Châteauneuf (1835-1836) – 2015 – Laurent Alexeï

Le hameau est nommé « Le Ponsonnet ».

On note également plusieurs toponymes alentours : « Le Clot », « La Combette », « Jardin de la Combette ».

Le micro-toponyme « Cheneviers » rappelle l'importance passée de la culture du chanvre.

(Nota : pour ce hameau, il n'a pas été fait de colorisation du plan cadastral selon la toponymie.)

Le hameau des Subis est constitué de deux îlots.

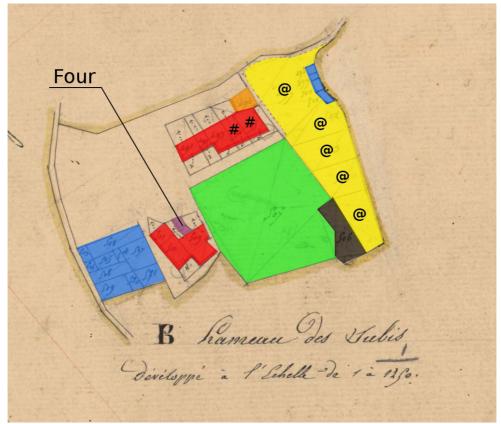
L'îlot sud regroupe trois « maisons et cour ». L'îlot nord compte cinq « maisons et cour » et un « bâtiment rural ». Deux « maisons » sont partagées un propriétaire qui possède la « maison » et un autre qui « possède une partie de l'écurie et du grenier à foin » dans un cas, ou qui possède simplement « le dessus » dans l'autre cas.

Un « *bâtiment four* » à pain (1835 B2 508) est accolé à l'îlot sud. Il est partagé entre les sept propriétaires habitants le hameau.

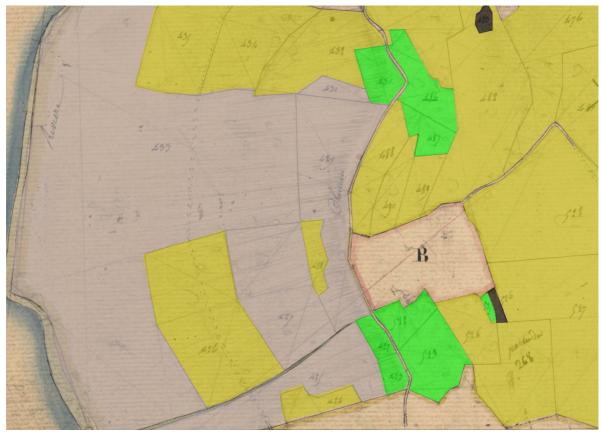
Cinq « aires » à battre privées sont aménagées à l'est, en contre-haut du hameau. L'une d'elle est partagée entre quatre propriétaires. Deux parcelles « arides » se trouvent dans le prolongement sud de ces aires.

On note quatre petites parcelles de « jardins » à l'est du hameau, et dix autres à l'ouest.

Des « *prés* » de fauche occupent les abords sud du hameau, de part et d'autre du chemin, ainsi que trois parcelles côté nord. Le versant sous le hameau, qui descend jusqu'au Baou, est mentionné comme « *terre vague* » ou « *bruyère* ». Ailleurs, on trouve des « *terres labourables* ».



Châteauneuf, plan cadastral de 1835, section B2, développé en marge au 1/1250e du hameau des Subis, avec surcharge selon la nature des parcelles.



Châteauneuf, plan cadastral de 1835, extrait de la section B2 au 1/2500e, hameau des Subis, avec surcharge selon la nature des parcelles.

Le hameau est nommé « Les Subis ».

On relève plusieurs toponymes alentours du hameau : « La Combe » ou « Les Combes », « Grande Pièce », « Pré de Touron », « Pré de la Fouent », « Le Clot », « Le Périer ».

(Nota : pour ce hameau, il n'a pas été fait de colorisation du plan cadastral selon la toponymie.)

Le hameau du Plan compte cinq « maisons », dont une avec une cour, et un « bâtiment rural », organisés en deux îlots.

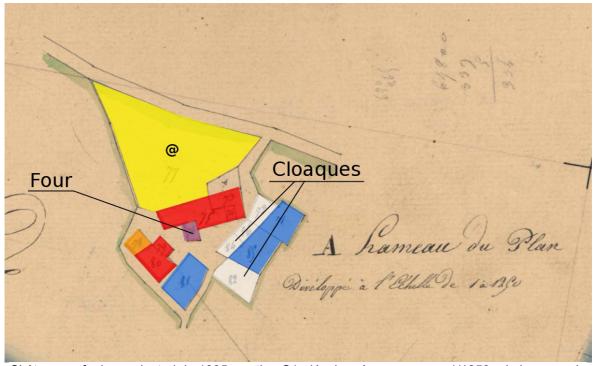
Un « bâtiment four » à pain (1835 C1 76) appartient à un seul propriétaire.

Un grande « aire » à battre est aménagée au nord-ouest du hameau, elle est partagée entre trois propriétaires.

On note la présence de quatre « *cloaques* » et de trois « *jardins* ». Un quatrième « *jardin* » est mentionné à l'ouest du hameau.

Des « terres labourables » entourent le hameau.

Le plan cadastral indique en outre la présence de deux puits à l'entrée sud, de part et d'autre du chemin.



Châteauneuf, plan cadastral de 1835, section C1, développé en marge au 1/1250e du hameau du Plan, avec surcharge selon la nature des parcelles.



Châteauneuf, plan cadastral de 1835, extrait de la section C1 au 1/2500e, hameau du Plan, avec surcharge selon la nature des parcelles.

Le hameau est appelé « Le Plan », sans présence d'autres micro-toponymes remarquables.

(Nota : pour ce hameau, il n'a pas été fait de colorisation du plan cadastral selon la toponymie.)

Le hameau de Nauvin regroupe quatre « maisons et cour » et trois « bâtiments ruraux et cour ».

Une « maison » est partagée entre deux propriétaires, l'un qui possède la « maison » et l'autre un « grenier à foin ». Sur le plan cadastral, on remarque que deux cours de maisons sont couvertes en hangar sur piliers.

Le plus petit « *bâtiment rural* » est également partagé entre deux propriétaires, dont un possède uniquement « *le colombier* ».

Un « *bâtiment four* » à pain (1835 C4 741) est partagé entre les trois propriétaires habitants le hameau.

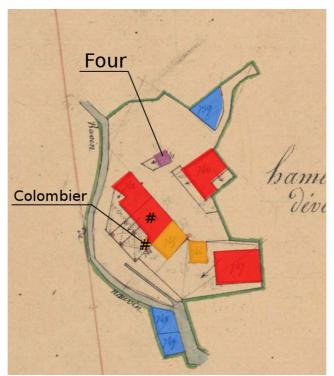
Trois « aire » à battre privées sont aménagées un peu à l'écart du hameau, à l'est et au nordest.

Trois « *jardins* » sont installés au nord et au sud du hameau. Le plan cadastral montre également un petit canal ou fossé, qui part du hameau et qui abouti dans le Ravin de Nauvin.

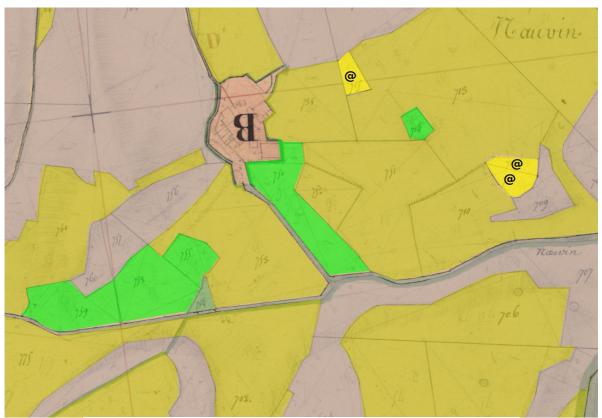
Les côtés nord-est et nord-ouest du hameau sont bordés par des « terres vagues » et « bruyères ». Des « prés » de fauche sont situés au sud et au sud-est, ailleurs se sont des « terres labourables ».



Châteauneuf, plan cadastral de 1835, section C4, détail du développé en marge au 1/1250e du hameau de Nauvin : hangars sur piliers.



Châteauneuf, plan cadastral de 1835, section C4, développé en marge au 1/1250e du hameau de Nauvin, avec surcharge selon la nature des parcelles.



Châteauneuf, plan cadastral de 1835, extrait de la section C4 au 1/2500e, hameau de Nauvin, avec surcharge selon la nature des parcelles.

Le hameau est appelé « Nauvin ». Alentours, on relève plusieurs toponymes et microtoponymes : « Nauvin et La Crotte », « La Mort », « Coteau Pointu », « Clot du Suï » et « La Gorge du Suï », « Le Jardin », « Le Champon », « Clot de l'Orme », « Les Ruines », « Gorge de la Font Blanche ».

La « *Pesse de l'Aire* » rappelle la présence d'une aire à battre, et témoigne de la présence (passée ?) de sapins ou épicéas.

(Nota : pour ce hameau, il n'a pas été fait de colorisation du plan cadastral selon la toponymie.)

Le hameau d'Allaves est constitué d'un îlot de bâtiments accolés en accolade, comportant trois « maisons » dont une avec une cour, et quatre « bâtiments ruraux et cour ». Trois de ces « bâtiments ruraux » sont en multi-propriété, un autre propriétaire possédant un « grenier à foin » dans deux cas, une « chambre » dans un autre cas.

Un autre « bâtiment rural » se trouve au nord-est du hameau.

Un « *bâtiment four* » à pain (1835 D2 559) est installé à l'est du hameau. Il est partagé entre les trois propriétaires habitants le hameau.

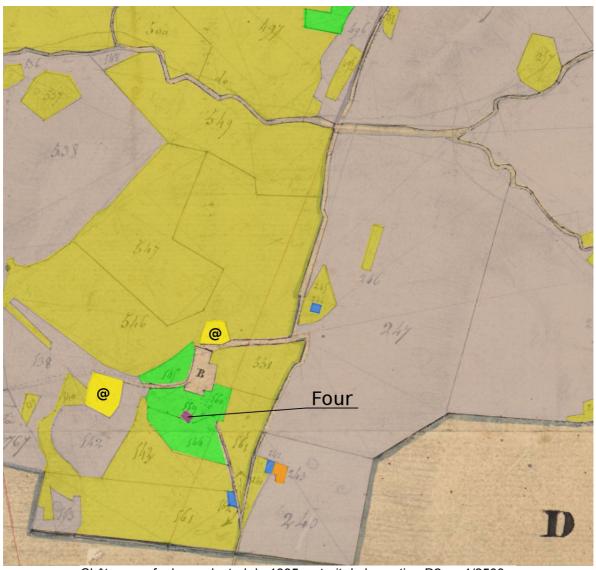
Deux « aires » à battre privées sont aménagées au sud et à l'ouest du hameau.

On relève trois « jardins » autour du hameau.

Des « prés » de fauche bordent le côté sud, ailleurs se sont des « terres labourables » ou des « terres vagues ».



Châteauneuf, plan cadastral de 1835, section D2, développé en marge au 1/1250e du hameau d'Allaves, avec surcharge selon la nature des parcelles.

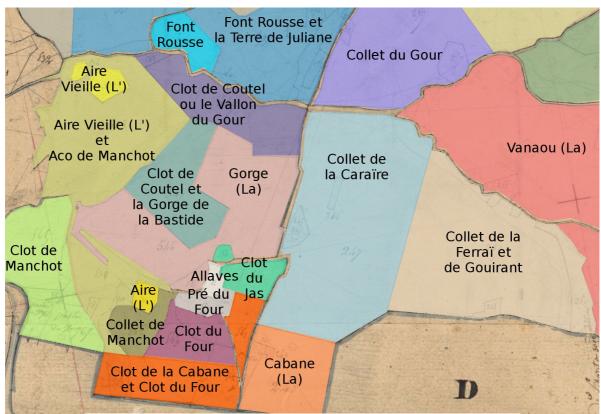


<u>Châteauneuf, plan cadastral de 1835, extrait de la section D2 au 1/2500e, hameau d'Allaves, avec surcharge selon la nature des parcelles.</u>

Le hameau est appelé « Allaves ».

On note de très nombreux micro-toponymes alentour : « Le Clot de Coutel », « La Gorge de la Bastide », « La Gorge », « Le Pré du Four » et « Le Clot du Four », « Le Collet de Manchot », « Le Clot de Manchot » et « Aco de Manchot », « Le Clot de la Cabane » et « La Cabane », « Le Clot du Jas », « Le Collet de la Carraïre », « Le Collet du Gour ».

Les aires à battre sont appelées « L'Aire » et « L'Aire Vieille ».



Châteauneuf, plan cadastral de 1835, extrait de la section D2 au 1/2500e, hameau d'Allaves, avec surcharge selon la toponymie.

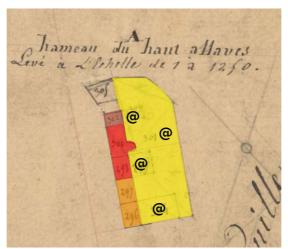
Le hameau du Haut Allaves est aujourd'hui totalement ruiné. En 1835, on compte cinq parcelles bâties, accolées en enfilade.

Cet îlot regroupe deux « maisons », dont l'une possède un plan de masse montrant l'excroissance caractéristique d'un four à pain, et deux « bâtiments ruraux ». La cinquième parcelle est mentionnée comme « bâtiment ruiné ».

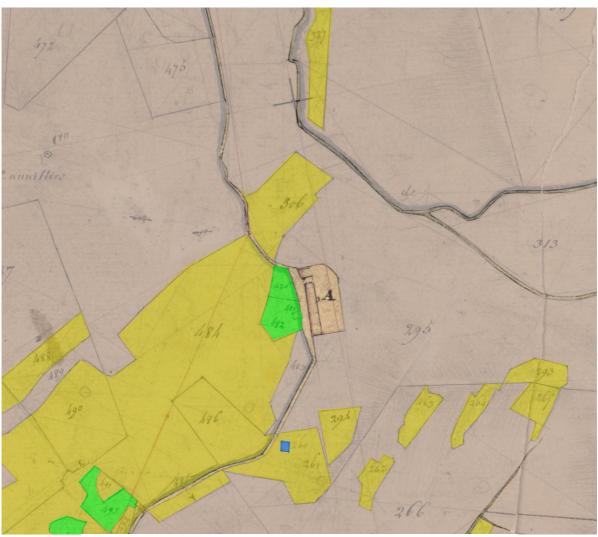
Quatre « aire » à battre privées sont aménagées le long du côté nord du hameau.

Un seul « jardin » est indiqué, placé à l'est du hameau.

Trois parcelles de « *prés* » de fauche bordent le côté sud du hameau, qui est environné de « *terre vague* » côté nord, avec quelques parcelles de « *terre labourable* ». Une bande de « *terres labourables* » s'étend au sud-est.



Châteauneuf, plan cadastral de 1835, section D2, développé en marge au 1/1250e du hameau du Haut Allaves, avec surcharge selon la nature des parcelles.



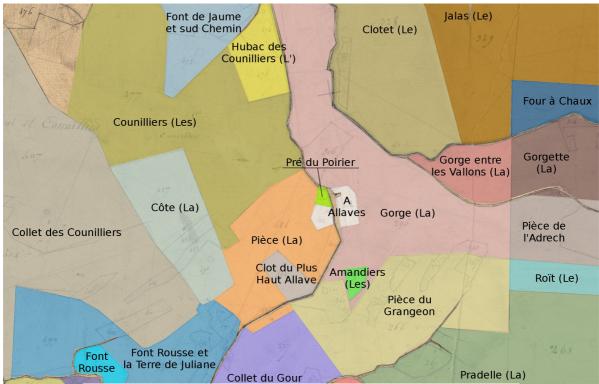
Châteauneuf, plan cadastral de 1835, extrait de la section D2 au 1/2500e, hameau du Haut Allaves, avec surcharge selon la nature des parcelles.

Le hameau est nommé « Allaves » ou « A Allaves ».

Plusieurs toponymes et micro-toponymes sont mentionnés autour du hameau. On note « Pré du Poirier », « Les Amandiers », « Les Counilliers », « L'Hubac des Counilliers » et « Le Collet des Counilliers », « La Côte », « La Pièce », « Clot du plus haut Allave », « La Terre de Juliane », « Pièce du Grangeon », « La Gorge », « La Gorgette » et « La Gorge entre les Vallons », « Le Roït », « Pièce de l'Adrech », « Le Clotet ».

Deux toponymes mentionnent une source : « Font de Jaume » et « Font Rousse ». On remarque aussi la présence de l'appellation « Four à Chaux » au nord du hameau.

04 – Palud-sur-Verdon (La) Présentation de la commune – annexe dépouillement cadastral ancienne commune de Châteauneuf (1835-1836) – 2015 – Laurent Alexeï

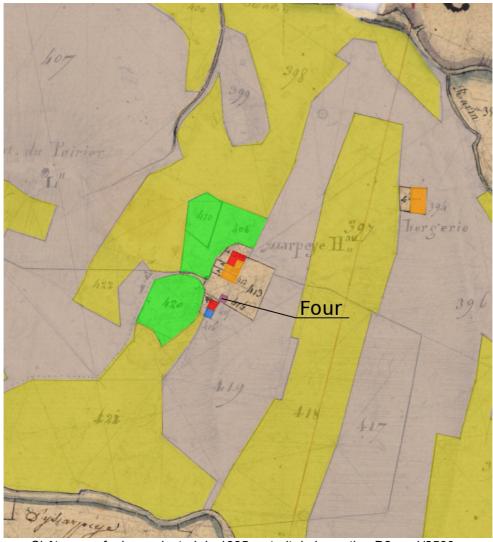


Châteauneuf, plan cadastral de 1835, extrait de la section D2 au 1/2500e, hameau du Haut Allaves, avec surcharge selon la toponymie.

Le hameau d'Issarpei est aujourd'hui ruiné. En 1835, il correspond à cinq parcelles bâties, dont deux « maisons et cour » et deux « bâtiments ruraux et cour ». Un troisième « bâtiment rural et cour » est disjoint du hameau, au nord-ouest. Il est mentionné comme « bergerie » sur le plan cadastral.

Le « bâtiment four » à pain (1835 D2 414) appartient à un seul propriétaire.

Un « *jardin* » est installé à l'est du hameau. Trois parcelles de « *prés* » de fauche bordent le côté sud. Ailleurs, on relève une alternance de « *terres labourables* » et de « *terres vagues* ».

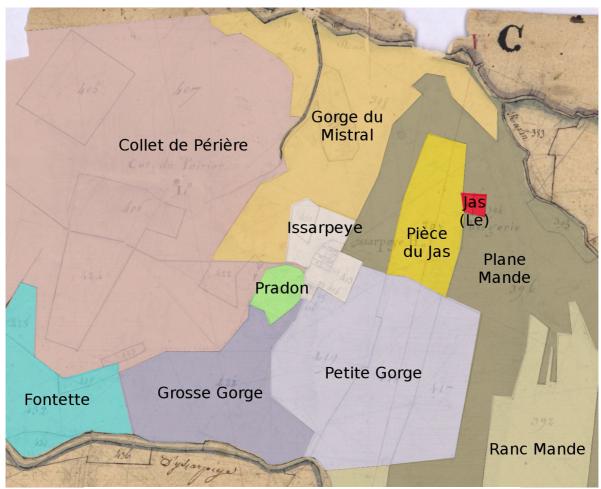


Châteauneuf, plan cadastral de 1835, extrait de la section D2 au 1/2500e, hameau d'Issarpei avec surcharge selon la nature des parcelles.

Le hameau est nommé « *Issarpeye »*, et on relève plusieurs toponymes alentour : « *Pradon »*, « *Grosse Gorge »* et « *Petite Gorge »*, « *Ranc Mande »* et « *Plane Mande »*, « *Gorge du Mistral »*, « *Collet de Périère »* (nommé « *Coteau du Poirier »* sur le plan cadastral).

La bergerie disjointe est nommée « *Le Jas »*, et les parcelles mitoyennes la « *Pièce du Jas »*. Un micro-toponyme indique la présence d'une source : « *Fontette »*.

04 – Palud-sur-Verdon (La) Présentation de la commune – annexe dépouillement cadastral ancienne commune de Châteauneuf (1835-1836) – 2015 – Laurent Alexeï



Châteauneuf, plan cadastral de 1835, extrait de la section D2 au 1/2500e, hameau d'Issarpei avec surcharge selon la toponymie.